

Inscriptions scolaires 2026 - 2027

Inscriptions à partir du 22 décembre 2025

- Les enfants nés en 2023 (entrée en Petite Section)
- Les enfants entrant en CP

Il est nécessaire d'apporter pour l'inscription l'original et la photocopie :

- Fiche d'inscription scolaire 26-27 remplie
- Livret de famille (en intégralité)
- Carnet de santé
- Jugement de divorce ou convention de séparation stipulant le mode de garde de l'enfant (le cas échéant)
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé

Pour les familles hébergées :

- Attestation d'hébergement (disponible en Mairie)
- 2 justificatifs de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile) pour l'hébergé
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité de la personne hébergée et de la personne hébergée
- 1 justificatif de domicile pour la personne hébergée





RE SCOLAIRE MATERNELLE



Document(s)

[Inscriptions scolaires 26-27](#)

Contact

Accueil de la Mairie

10, place Brigitte Gros

78250 Meulan-en-Yvelines

01 30 90 41 41